

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

---

### **OBJET : Convention de collaboration dans le cadre du label vignobles et découvertes**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

---

Madame Estelle VILESPY propose dans le cadre du renouvellement de la candidature au label vignobles et découvertes d'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de collaboration sur l'AOC Malepère, l'AOC Limoux, et l'IGP Haute-Vallée de l'Aude afin de faciliter la promotion de l'œnotourisme sur notre territoire. La convention de collaboration proposée prévoit un partenariat avec l'office de tourisme intercommunal du Limouxin, l'office de tourisme intercommunal du Grand Carcassonne, le syndicat du cru Malepère, et l'office du tourisme intercommunal des Collines Cathares.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230926-D202309\_19-DE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de collaboration sur l'AOC Malepère, l'AOC Limoux et l'IGP Haute-Vallée de l'Aude dans le cadre du label vignobles et découvertes.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président**



**André VIOLA**

**Le secrétaire de séance**



**Jérôme DARFEUILLE**

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le *6/10/2023* et la publication sur le site internet de la communauté de communes le *9/10/2023*.

**Le Président**



**André VIOLA**